

COMMUNE DE LOHR

**PROJET DE PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 mai 2023

Nombre de conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 11
Nombre de conseillers présents : 11

Sous la présidence de M. Pierre GANGLOFF, Maire par intérim
Présents : M. Pierre GANGLOFF, Mme Geneviève HUSER, MM. Pascal HUSSONG, François BALD, Sacha BAUER, Mme Stéphanie KLEIN, MM. Benjamin COUSIN, Marcel BAUER, Franck HARTMANN, Christophe DORN et Mme Cindy DAENTZER

20230523- 1 Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal à l'unanimité désigne comme secrétaire de séance monsieur François BALD

20230523-2 Approbation du Procès-verbal du 28 mars 2023

Aucune observation n'ayant été formulée par les conseillers municipaux, Monsieur le Maire propose de se prononcer sur l'approbation du procès-verbal du 28 mars 2023
Le conseil municipal approuve le procès-verbal par :

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

20230523 ó 3 Election du Maire et des adjoints

A ce stade la parole est donnée au doyen d'âge, Monsieur Marcel BAUER, qui demande au Conseil, successivement quels sont les candidats au poste de Maire et des 2 Adjoints. Les candidatures étant déclarés, il est procédé au vote, conformément au PV ci-dessous :

Monsieur Pierre GANGLOFF a été élu Maire
POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Madame Geneviève HUSSER a été élue première adjointe
POUR : 10
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1

Madame Marcel BAUER a été élu deuxième adjoint
POUR : 10
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1

20230523 ó 4 Charte de lœlu local

Le Maire donne lecture de la Charte de lœlu local à lœensemble des conseillers municipaux.

20200703 - 5 Désignation des délégués à la Communauté de Communes de HANAU-LA PETITE PIERRE

En ce qui concerne la Commune de LOHR, 1 délégué titulaire sera chargé de représenter notre collectivité auprès de la Communauté de Communes de HANAU-LA PETITE PIERRE, et en cas dœabsence, il sera remplacé par un délégué supplœant.

Pour désigner les délégués chargés de représenter la Commune auprès de la Communauté de Communes de HANAU-LA PETITE PIERRE, il convient de respecter lœordre du tableau de proclamation des élus, à savoir :

Représentant titulaire : M. **Pierre GANGLOFF**, Maire domicilié 20, rue dœOttwiller
67290 LOHR

Représentant supplœant : Mme **Geneviève HUSER**, 1^{ère} Adjointe domiciliée 14, rue de
Petersbach 67290 LOHR

20230523 ó 6 Désignation dœun délégué au Parc Naturel Régional des Vosges du Nord

Madame **Stéphanie KLEIN**, Conseillère municipale, domiciliée à LOHR, 9, Place de lœEglise, est chargée de représenter la Commune au sein de lœassemblée chargée dœélire les représentants siégeant au Comité Central du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

20230523 ó 7 Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux de Drulingen et Environs

Messieurs **Pierre GANGLOFF**, Maire et **Pascal HUSSONG**, conseiller municipal, sont chargés de représenter la Commune au sein du Comité ó Directeur du Syndicat Intercommunal des Eaux de Drulingen et Environs.

20230523 ó 8 Désignation des délégués au SIVOM DE LA VALLEE DE LœSCH

Sont chargés de représenter la Commune au sein du SIVOM DE LA VALLEE DE LœSCH :

Monsieur **Marcel BAUER**, 2^{ème} adjoint en qualité de délégué titulaire,
Monsieur **Sacha BAUER**, conseiller municipal, en qualité de supplœant.

20230523 - 9 Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal du Collège de Drulingen

Sont chargés de représenter la Commune au sein du Comité ó Directeur du Syndicat Intercommunal du Collège de Drulingen :

Madame **Cindy DAENTZER**, conseillère municipale en qualité de délégué titulaire,

Monsieur **Benjamin COUSIN**, conseiller municipal, en qualité de supplœant.

20230523- 10 Désignation d'un délégué au sein du RPI

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal désigne Monsieur **Franck HARTMANN** demeurant 6, rue de Graufthal à LOHR comme délégué pour les conseils d'école du RPI LOHR-OTTWILLER-SIEWILLER.

20230523 ó 11 Désignation des délégués au SIVU d'Electrification de l'Alsace Bossue

Sont chargés de représenter la Commune au sein du Comité ó Directeur du Syndicat Intercommunal d'Electrification de l'Alsace Bossue :

Monsieur **Pierre GANGLOFF**, Maire, en qualité de délégué titulaire,
Monsieur **François BALD**, conseiller, en qualité de suppléant.

20230523 ó 12 Désignation d'un délégué à la commission électorale

Cette commission est présidée par **M Pierre GANGLOFF**, Maire.

Y siègent également Madame **Chantal HARRER** demeurant 4, route du Rehbach à LOHR , désignée par le tribunal de SAVERNE ainsi que Madame **Béatrice WACKER** demeurant au 34 rue de Petersbach à LOHR au titre de l'administration.

Madame **Stéphanie KLEIN** est désignée comme déléguée du Conseil Municipal.

20230523 - 13 Constitution des commissions communales

Le Maire **Pierre GANGLOFF** a rappelé les règles de bon fonctionnement qui vont être mises en place lors de ce conseil municipal. Les commissions doivent être des forces de proposition et peuvent se réunir autant qu'elles le décident pour travailler sur les propositions à faire à l'ensemble du conseil municipal lors de la séance suivante. Si une décision doit être prise, elle le sera après une discussion et la parole sera donnée à chaque conseiller. Puis le vote se fera à la majorité du Conseil Municipal et toute l'équipe devra y adhérer, selon le principe de démocratie qui nous est cher.

Les commissions suivantes ont été créées :

- **Economie et finances** (dont le but sera de soutenir et promouvoir les entreprises existantes et d'encourager d'autres entreprises à s'implanter dans la commune)

Pierre GANGLOFF, Marcel BAUER, Benjamin COUSIN, Cindy DAENTZER
Christophe DORN,

- **Communication** (dont le but sera une meilleure communication avec et entre les habitants du village et leur information site communal à jour, page facebook, bulletin communal etcí)

Geneviève HUSER, Pierre GANGLOFF, Stéphanie KLEIN, François BALD,
Marcel BAUER.

- **Vie associative et culturelle** (dont le but sera de promouvoir des événements culturels, sociaux permettant aux habitants de se retrouver et de donner une nouvelle dynamique au village)

Pierre GANGLOFF, Benjamin COUSIN, Sacha BAUER, Geneviève HUSER,
Cindy DAENTZER, Christophe DORN

- **Bâtiments, urbanisme, déchèterie verte, sécurité**
Marcel BAUER, Pierre GANGLOFF, Franck HARTMANN, Pascal HUSSONG,
Benjamin COUSIN, Stéphanie KLEIN, Christophe DORN

- Assurer le lien avec les diverses associations locales,
- Tenir toutes les deux semaines une permanence à la Mairie,
- La délivrance de tous certificats, copies, ainsi que la signature des pièces de gestion communales ou de toutes autres pièces.

Monsieur **Marcel BAUER**, reçoit, à compter du jour de son élection, délégation de fonctions pour :

- Gérer les bâtiments communaux, les réseaux secs et télécommunications ainsi que le cimetière,
- Présider la Commission Bâtiments, urbanisme, déchèterie verte, sécurité
- Tenir toutes les deux semaines une permanence à la Mairie,
- La délivrance de tous certificats, copies, ainsi que la signature des pièces de gestion communales ou de toutes autres pièces, en cas d'empêchement de Mme **Geneviève HUSER**, 1^{ère} Adjointe.

20230523 - 18 Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

Suite aux élections du Maire et des adjoints du 23 mai 2023, les membres du Conseil Municipal, décident de fixer le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes, avec effet du 24 mai 2023, comme suit :

POUR : 9

CONTRE : 1

ABSTENTION : 1

Elus

Indemnité brute

Population totale : 523 habitants

- M. Pierre GANGLOFF	Maire	40,30 % de l'indice terminal brut 1027
- Mme Geneviève HUSER	Adjointe	10,70 % de l'indice terminal brut 1027
- M. Marcel BAUER	Adjoint	10,70 % de l'indice terminal brut 1027

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2023.